



Avis

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

Etablissement de la classe 3:

(n° du dossier: 3/2022/0163)

POST

**Modification d'un ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à
Schwebach, 1A, Schwebecherbréck**

Saeul, le 27 juillet 2022

Pour le Collège Echevinal,

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

